

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/06/2026

Le 11/06/2026, à 14h15, les membres de l'association se sont réunis à la Maison des Associations de Chazay d'Azergues, 1 avenue de la République (69380) pour une Assemblée Générale Extraordinaire.

Étaient présents : Barrot Bernadette, Capezza-Chaix Marie-Claude, Chizat Eliane, Idatte Catherine, Malkani Sofie, Martin-Lagardette Marc, Martin-Lagardette Evelyne, Mathieu Pascale, Mitchatchi Max, Reboul Marie-Claire, Szostek Monique.

Étaient absentes : Chermette Michèle a donné procuration à Malkani Sofie
Lavigne Christian
Mainand Monique
Mure Claudette a donné procuration à Capezza-Chaix Marie-Claude

1- Ordre du jour

- Bilan moral et financier
- proposition de dissolution de l'association par la Secrétaire ;
- vote ;
- nomination d'un liquidateur ;
- affectation des actifs restants ;
- formalités diverses.

2- Bilan Moral

Est soulignée la belle réussite du concert donné à la Maison de Retraite d'Anse le jeudi 30 avril 2026.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3- Bilan Financier

Bernadette Barrot, Trésorière, présente son rapport financier et les comptes du 1^{er} septembre 2025 au 11 juin 2026.

Les comptes sont votés à l'unanimité.

Tout le monde est d'accord pour que le solde financier soit donné à l'association D'Art en arts.

4- Dissolution de l'Association de la Compagnie Allegretto

Compte-tenu de la démission d'Evelyne Martin-Lagardette en tant que Présidente de l'Association et en tant que cheffe de chœur à compter de la fin d'année, la dissolution de l'Association de la Compagnie Allegretto est proposée.

En outre, l'arrêt de plusieurs choristes et la difficulté de recruter un bureau qui puisse relancer le recrutement de nouveaux membres justifie également la décision de dissoudre l'Association.

La proposition de dissolution de l'Association de la Compagnie Allegretto est votée à l'unanimité.

5- Nomination d'un liquidateur

Le liquidateur désigné est Evelyne Martin-Lagardette, étant donné que c'est elle qui connaît le mieux les actifs de la compagnie.

6- Affectation des actifs restants

Actifs restants :

- Donnés à l'Association d'Art en Arts : partitions, pupitres, table de mixage,
- Donnés à la chorale Chant'Arnas : 2 pieds de micros et éléments de décors, tissus
- Costumes, tissus et décor : Donnés à des troupes de théâtre associatives : Les Tréteaux du Baboin, Ils sèment,

Il reste encore à ce jour des éléments de décor, des tissus et des costumes encore en grande quantité. Evelyne Lagardette continue à prospecter pour pouvoir tous les donner à des associations de spectacle.

Si tout n'a pas été donné, le restant sera soit donné aux Emmaüs, soit jeté à la Déchetterie.

Le site sera maintenu encore quelques années pour laisser l'historique de la Compagnie encore visible un moment.

7- Formalités diverses

Préfecture : Il sera fait la déclaration auprès de la préfecture dans la semaine.

Banque : on attend le règlement des dépenses restantes : 2 factures de la cheffe de chœur, le renouvellement du nom de domaine du site. On attend aussi la rentrée du règlement de la facture pour le concert en l'Ehpad de Messimieux.

Quand tout sera réglé, la présidente et un des trésoriers clôtureront le compte. Le solde sera viré sur le compte de l'association D'Art en Arts.

Restera à prévenir les divers organismes de l'arrêt de la Compagnie : Insée, Urssaf...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 15h15.